

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DU VOLVESTRE



N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2015

NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2014 ^①	Taux d'imposition communaux de 2014 ^②	Taux d'imposition planifiés 2015 ^③	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 ^④	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ^⑤
	1	2	3	4	5
Taxe d'habitation.....	72 230	14,48	>>	73 000	10 570
Taxe foncière (bâti).....	44 680	4,52	>>	47 900	2 165
Taxe foncière (non bâti).	11 338	48,55	>>	11 600	5 632
CFE.....	2 327	14,65	>>	4 100	601
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants ^⑥			>>	Total	18 968

Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ④

Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires :

III - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17935

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	-	2 999	-	Produit taxe additionnelle FNB	(7)	-	Produit des IFER	(8)	-	Produit de la CVAE	(9)	+ TASCOM	(10)	-	DORTP	(11)
Total allocations compensatrices	(6)															
				Versement GIR	(1)	+	Prélèvement GIR	(11)	3 975	+	=	18 968				
													Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)			
													Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires			

2. CALCUL DES TAUX 2015 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

[illegible]

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2015 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A TOULOUSE

Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

ALAIN CHANTEREAU

le 09 MARS 2015

A Bad

Le maire,

Philippe Bédér

✓ 3 del 1 ★



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES ELECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNE DE LA DECLARATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : 047 BAX

ARRONDISSEMENT : 31 MURET

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DU VOLVESTRE



N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2015

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe d'habitation :

Taxe foncière (bâti) :

- a. Personnes de condition modeste
- b. ZFU, ZUS, baux à réhabilitation
- c. Exonération de longue durée (logements sociaux)

Taxe foncière (non bâti) :

Taxe professionnelle / CFE :

- a. Dotation unique spécifique (TP)
- b. Réduction des bases des créations d'établissements
- c. Exonération en zones d'aménagement du territoire
- d. Abattement de 25% en Corse

Dotation pour perte de THLV :

2. BASES NON TAXEES

1 494 Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)

7 Taxe foncière (non bâti)

0 Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

0 Bases exonérées par la loi dans certaines zones

1 495 Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

3 Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

0 Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

0 3. CVAE

0 a. CVAE : part nette versée par les entreprises

0 b. CVAE : part dégrevée

c. CVAE : part relative aux exonérations compensées

d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

4. PRODUIT DES IFR

Eoliennes & hydroliennes

Centrales électriques

Centrales photovoltaïques

Centrales hydrauliques

Transformateurs

3 Stations radioélectriques

Gaz - Stockage, transport...

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

Taux moyens communaux de 2014, au niveau national

13

Taux plafonds 2015

15

Taux 2014 des EPCI

16

Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2015 (col.15 - col.16)

17

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE

18

Taux communal majoré à ne pas dépasser

19

Taux maximum de la majoration spéciale

20

Taux de CFE perçue en 2014 par le SAN, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Taxe d'habitation.....

Taxe foncière (bâti).....

Taxe foncière (non bâti).

CFE.....

23,95

20,20

48,53

25,76

63,60

56,35

227,98

51,52

11,04000

8,55000

51,85000

20,97000

52,56

47,80

176,13

30,55

17,74

14,02

DIMINUTION SANS LIEN Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

21

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS